



Remboursement d'un prêt en Imnp

Par **kezako99**, le **22/01/2011** à **20:04**

Bonjour,

Nous sommes, ma femme et moi, tous deux propriétaires d'un petit studio dans une résidence hôtelière achetée en LMNP. Or depuis quelques années beaucoup de problèmes sont survenus (non-paiement des loyers par le gestionnaire, changement de gestionnaire avec baisse conséquente des loyers, nouveau gestionnaire qui entretient très mal la résidence...); bref, les loyers perçus ne nous permettent plus de rembourser notre prêt.

Nous sommes actuellement avec les autres copropriétaires en procès contre l'ancien gestionnaire.

Nous souhaiterions savoir si nous arrêtons de payer le remboursement du prêt à notre banque ce qu'il peut se passer? La banque peut-elle récupérer le bien et abandonner toute poursuite contre nous car nous serions prêts à leur laisser notre investissement?... Pouvons-nous revendre "correctement" ce bien? quelles sont nos différentes possibilités pour nous sortir de là?

Merci de votre aide car nous sommes dans de grosses difficultés financières....